

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Arrondissement de BLOIS
COMMUNE DE BRACIEUX
COMPTE RENTU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance mercredi 27 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 27 avril,

A 18h30, le Conseil Municipal de Bracieux s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène PAILLOUX, Maire.

PRESENTS : Mme PAILLOUX, M. PINON, M. RICHARD, M. BEAUMONT, Mr VINGERDER, Mme JAUNET, Mme VERRET, Mme GOUABAULT, Mr HASSE, Mme GRAMAIN-BALPE, Mr DUPLAN, Mme DEHAYNIN,

ABSENTS EXCUSES :

M. AFFLARD pouvoir à Mme RICHARD

M. CORNUAU pouvoir à Mme PAILLOUX

Mme VANTHUAN arrivée à 19h37

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mr BEAUMONT

Le quorum est atteint, début du conseil à 18h35 :

Présents : 12

Représentés : 2

Votants : 14

Madame le Maire rappelle à l'assemblée présente que le compte-rendu du conseil municipal du 30 mars dernier a été transmis par mail, celui-ci est validé à l'unanimité.

N°41025-D020-2022

1. Gouvernance : Crédit Agricole convention chèques naissances

Madame le Maire présente la convention « chèque naissance » proposée par l'agence du Crédit Agricole. Par laquelle un chèque d'une valeur de 20€ voir 30€ pour l'ouverture d'un compte soit remis au résident de la commune de Bracieux qui déclarera une naissance ou une adoption d'un enfant auprès des services de l'Etat-Civil de la mairie.

Après un débat sur la transmission des données, la détermination des parents concernés, la transmission dudit chèque, l'action spécifique avec cette établissement bancaire et non un autre. Le conseil municipal a donné mandat, à la majorité, à madame le Maire pour la signature de la convention « chèque naissance » avec le crédit agricole. (pour : 10 ; abstention : 4)

N°41025-D021-2022

2. Gouvernance : Convention relative au versement d'une avance de trésorerie remboursable à la C.C.G.C

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 février 2022, par laquelle la commune a fait valoir son droit de préemption sur le bien de Mesdames CORNU situé impasse de la Tréfilerie. La collectivité n'ayant pas la capacité financière sur son budget 2022, voté le 30 mars dernier pour régler la somme de 151000.00€. La communauté de communes du Grand Chambord lors de son conseil communautaire du 11 avril courant a validé le versement d'une avance de trésorerie remboursable des

décembre 2023 et a donné pouvoir au président pour signer la convention et inscrire des crédits nécessaires au budget 2022 en dépense et en recette au compte 276341 « prêts et avances accordés aux collectivités ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (Pour : 12 ; contre : 2) a autorisé madame le maire à signer la convention organisant les modalités de versement et de remboursement de l'avance remboursable, non rémunérée, entre la communauté de communes du Grand Chambord et la commune de Bracieux, et inscrire les crédits au budget 2022 en dépenses et en recette.

N°41025-D022-2022

3. Finances : Décision modificative N°1 - 2022

Madame le Maire rappelle que le Budget Primitif 2022 a été voté le 30 mars dernier. Il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires en fonction des nouveaux éléments communiqués. C'est notamment le cas des recettes de DGF dont les montants n'étaient pas connus au moment de l'élaboration du Budget. Par ailleurs, il convient d'intégrer en recettes l'avance de 151 000 € concédée par la Communauté de Communes du Grand Chambord comme évoqué dans le point précédent qui permettra d'inscrire en dépenses le bien préempté le 23 février 2022. Le premier remboursement de cette avance devant s'opérer dès l'année 2023, il sera provisionné dès cette année par une inscription au compte 27635. Madame le Maire propose donc la décision modificative n°1 équilibré à 381 404.00€. Le conseil municipal après en avoir délibéré valide à la majorité (Pour : 13 ; contre : 1) la décision modificative n°1.

N°41025-D023-2022

4. Finances : Transfert du budget C.C.A.S. sur le budget principal :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que toutes les opérations afférentes au budget 2021 du C.C.A.S. ont été réalisées. Madame le Maire propose de prononcer la clôture du budget C.C.A.S. au 31 décembre 2021, et d'autoriser la réintroduction des éléments du passif et de l'actif au budget principal communal. Madame le Maire informe que lors de son assemblée générale du 4 avril courant, les membres du C.C.A.S. ont donné un avis favorable pour ce transfert. Le conseil municipal prononce à l'unanimité la clôture du budget C.C.A.S. au 31 décembre 2021, il autorise madame le Maire à passer toutes les écritures comptables pour la réintroduction des éléments du passif et de l'actif du budget C.C.A.S. 2021 au sein du budget principal de la commune de Bracieux, à effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire et à signer toutes les pièces nécessaires.

N°41025-D024-2022

5. Gouvernance : Piscine validation du règlement intérieur, du POSS, protocole covid et convention de la mise à disposition de la piscine municipale de Bracieux :

Madame le Maire explique que la piscine ouvrira le 30 mai prochain, pour cela les documents suivants sont à valider :

a/ Le Règlement intérieur

b/ Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

c/ Le Protocole Covid de la Piscine de Bracieux

d/ La Convention (mise à jour) de mise à disposition de la piscine municipale de Bracieux (cours privés et d'Aquagym)

Le conseil municipal après concertation a validé l'ensemble des documents présentés pour l'ouverture de la piscine à l'unanimité.

N°41025-D025-2022

6. Gouvernance : Convention d'occupation du domaine de la commune

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que la commune a été contactée par Mme Iné Sylvie pour présenter son projet professionnel : « Offrir une garderie saisonnière pour chien sur les lieux touristiques - un nouveau concept pour le bien-être de l'animal. » Il lui a été présentée la parcelle Ue 534 - 545 543 pour envisager l'installation de ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal valide la convention de mise à disposition du domaine communal pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre prochain, pour la somme de 68.80€.

Questions diverses :

Mme PAILLOUX :

- Festivité :

Il y aura le feu d'artifice le 13 juillet prochain, un repas sera proposé le 13 au soir pour remplacer le repas républicain habituellement le 14 juillet.

- Locaux :

Le devenir de la Gare, les bureaux à l'étage de la mairie seront à étudier.

Le presbytère pourrait être mis à la disposition de la communauté de commune du Grand Chambord afin qu'il gère la restauration, afin d'avoir un projet de territoire sur le tourisme.

Il est étudié la mise en vente de l'ancien collège, avec une location de salle.

- Vitrophanie :

Deux vitrines abandonnées de Bracieux se verront apposées une vitrophanie publicitaire promouvant le territoire, financée par le pays des châteaux.

Mr PINON :

- Rien

Mme RICHARD :

- Fête de fin d'année scolaire :

L'école René Masson organise sa fête de fin d'année le samedi 25 juin prochain.

- Commission communication :

La prochaine commission communication se déroulera le 13 juin 2022 à 18h, pour une sortie en septembre.

- Chasse aux œufs :

Cet évènement s'est super bien passé, le beau temps était présent. De très bons retours.

- Repas des aînés :

Il a été très apprécié ainsi que l'animation.

- 18/06 :

Commémoration de l'appel du général de Gaulle

Fête de la musique

Marché nocturne organisé par le club de tennis.

Mr BEAUMONT :

- Agenda :

4 juin 2022 : Foire aux antiquaires

8 juillet 2022 : Tous sous la Halle

2 juillet 2022 : 50+1 du club de Rugby

17 et 18 avril 2022 : Vide grenier à Bel Air organisé par le foot (une grande réussite, beaucoup de monde)

- Association des commerçants de Bracieux :

Une association des commerçants a été créée, Mr Stéphane GUITTON à l'origine.

- Gymnase :

La destruction est repoussée, la gestion logistique avec et pour les associations est presque terminée avec chacune d'entre elle.

- PVD :

Commission générale sera prévue avant le prochain conseil pour expliquer la cagnotte participative.

- Piscine :

Elle sera ouverte du 30 mai au 3 septembre prochain.

Le premier mois, elle sera mise à la disposition du collègue en journée et ouverte au public de 16h30 à 19h30.

Mme GRAMAIN-BALPE :

- Ukraine, nouvelle action de collecte

Il n'y aura pas de nouvelle collecte à transporter en Ukraine. Il est possible d'effectuer des dons financiers.

- Evènement : Où en est-on sur le flyer des manifestations de l'été ?

Il est en cours, une réunion d'organisation est à prévoir.

- Logo : Le choix du logo a-t-il été fixé ?

Ce dernier a été validé lors du dernier conseil municipal

- Chats errants :

Nous sommes en attente de devis de vétérinaires.

- Communication des évènements sur la page du Loir et Cher :

Nous allons nous renseigner, nous n'avons pas la main sur ce site

Dates conseils :

- Mardi 24 mai 2022
- Mercredi 29 juin 2022

Dates élections 2022 :

Législatives

- Dimanche 12 juin 2022
- Dimanche 19 juin 2022

Fin du conseil municipal à 20h27